

Le 22 janvier 2017

**Journal du dimanche – geste social de François Fillon
Oui à la revalorisation de l'allocation aux
adultes handicapés !
Mais d'autres mesures sont aussi possibles.**

Selon un article paru dans le Journal du Dimanche, l'équipe projets de François Fillon réfléchirait à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés pour faire un geste social. La FNATH soutient cette proposition et en propose d'autres, qui plus est déjà financées !

Pressé de faire un geste social, y compris par les députés de son camp, l'équipe de François Fillon réfléchit à plusieurs hypothèses. Selon un article paru dans le Journal du dimanche, la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés ferait partie des pistes envisagées.

La FNATH ne peut que soutenir cette proposition, alors que le montant de cette allocation contraint ses bénéficiaires à vivre sous le seuil de pauvreté et sans aucune autre perspective, leur handicap les empêchant de s'insérer dans le monde du travail. La dernière forte revalorisation date du quinquennat de Nicolas Sarkozy, qui avait permis une augmentation de 25% de cette allocation sur la durée du quinquennat.

Mais au-delà de cette allocation, il conviendrait de ne pas oublier toutes les personnes vivant en raison de leur état de santé ou de leur handicap sous le seuil de pauvreté. C'est ainsi aussi à une revalorisation des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail – maladies professionnelles que la FNATH appelle. Alors que des candidats à la primaire de la Gauche propose la création d'un revenu universel ou d'une allocation universelle, la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés au minimum à 80% du SMIC constitue une mesure indispensable et minimale.

Au-delà, la FNATH propose d'autres mesures sociales, dont le financement pourrait être assuré par la branche accidents du travail -maladies professionnelles, largement excédentaire. En effet, alors que le projet de François Fillon propose le report de l'âge de départ en retraite, l'amélioration de l'indemnisation des travailleurs usés et cassés physiquement ou psychologiquement dans leur travail constituerait également une mesure sociale indispensable et un progrès social indéniable. Le système d'indemnisation des victimes du travail repose en effet sur une législation datant de 1898, période contemporaine au Germinal d'Emile Zola...

Contact Presse
François Verny
01 45 35 31 87
francois.verny@fnath.com
www.fnath.org

